

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-5/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024227-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Plan Départemental de l'Eau : attribution de subventions dans les domaines de l'eau potable, des techniques alternatives au désherbage chimique, de l'assainissement et des cours d'eau.

Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - Prorogation de date de validité de subvention.

Dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2017 - 2024, une troisième répartition de subventions pour l'année 2022 est proposée dans les domaines de l'eau potable (4 opérations), des techniques alternatives au désherbage chimique (8 opérations), de l'assainissement (20 opérations) et de l'aménagement des cours d'eau (3 opérations). Cet ensemble de 35 opérations représente 1 760 339 € de subventions. 8 opérations s'intègrent dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées (SDASS EU n°1 et 2). Enfin, une demande de prorogation pour un dossier concernant une opération d'assainissement est sollicitée par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/04 C en date du 4 avril 2016, relative à la deuxième répartition de subvention dans le domaine de l'assainissement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le courrier en date du 24 mai 2022 de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, relatif à sa demande de prorogation de la date de caducité de financement de travaux d'assainissement,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la demande de la Communauté de Communes (C.COM) du Pays de l'Ourcq de proroger la date de caducité du financement d'une opération de travaux d'assainissement d'un montant de 5 345,16 € pour le programme de subvention désigné dans l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : D'autoriser la prorogation de date de validité de subvention sous l'action « Assainissement », opération « Assainissement (DI16) » renseignée dans l'annexe jointe à la présente délibération, au 16 mars 2024.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne